



Procédure jaf pour enfants

Par **Margot 3240**, le **05/02/2020 à 20:24**

Bonsoir, je voudrais avoir un renseignement svp. J'ai une fille de dix ans, son père l'a reconnu, nous avons deux habitations distinctes et depuis dix ans nous fonctionnons comme ça, lui ne venait jamais à la maison c'est moi qui y allait. Je déclarais à chaque administration la pension alimentaire qu'il me versait nous avons fait un amiable juste écrit. Mais là ça ne va plus des excès de colère à répétition des humiliations envers moi. Je suis parti depuis deux semaines je ne vais plus le voir. Ma fille ne veut pas non plus. C'est dur. Comment puis-je faire pour légaliser tout ça svp merci

Par **Visiteur**, le **05/02/2020 à 20:50**

Bsr

Regardez ici, cela devrait vous permettre de contacter le JAF.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

Par **Margot 3240**, le **05/02/2020 à 21:20**

Bonsoir merci pour votre réponse. Je l'ai ce formulaire mais je ne sais pas quoi mettre, on est pas séparé pas pacse. Mais on a quand même continué à se voir. D'où ma question ?